

Inscriptions annuelles 2024/2025
au restaurant scolaire,
et à la Ribambelle
(7h30 à 8h30 et 16h30 à 18h30).

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

Mon enfant utilisera toute l'année :

	Ribambelle 7h30-8h30	Restaurant scolaire	Ribambelle 16h30 ou 17h30 -18h30
Lundis			
Mardis			
Jeudis			
Vendredis			

En cas de départ exceptionnel à 16h30, il est impératif de fournir une autorisation écrite à l'enseignant.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e)
responsable légal(e) de
autorise mon enfant à rentrer seul à la maison (Uniquement pour l'école élémentaire)

OUI

NON

Date :

Signature :

A rendre au service Enfance-Jeunesse-Education avant le 19 août 2024.